RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02610
Numéro SIREN : 899 145 304
Nom ou dénomination : LOGINDUS

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/024163

Certifié conforme, le Président
DocuSign Envelope ID: BF9FD3B2-7847-44EF-8F05-C94112699D08
DocuSigned by:
583E7A823E55425...

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).
cerfa
N°15949*04

Désignation de l'entreprise : SASU LOGINDUS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 8
Adresse de l'entreprise : 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent* : 0

Numéro SIRET* : 8 9 9 1 4 5 3 0 4 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	28 439 284	CV	28 439 284
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	28 439 284	BK	28 439 284
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	52 052 423	CA	52 052 423
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	412 063	CG	412 063
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
		TOTAL (III)	CJ	52 464 487	CK	52 464 487
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	80 903 770	1A	80 903 770

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

DocuSign Envelope ID: BF9FD3B2-7847-44EF-8F05-C94112699D08

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LOGINDUS — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)		DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	8 378 445
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	164 511
	TOTAL (I)		DL	8 552 955
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligatoires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	12
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	72 255 374
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	37 775
	Dettes fiscales et sociales		DY	57 654
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	72 350 815
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	80 903 770

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre		1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	72 350 815
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	12

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Certifié conforme, le Président
DocuSigned by:
DocuSign Envelope ID: BF9FD3B2-7847-44EF-8F05-C94112699D08
583E7A823E55425...

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU LOGINDUS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW		40 315
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		217
	Salaires et traitements *					FY		3 009
	Charges sociales (10)					FZ		1 054
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF		44 595
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG		-44 595
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		8 652 175
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		36 874
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		8 689 049
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		48 125
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		48 125
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		8 640 924
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW		8 596 329

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

DocuSign Envelope ID: BF9FD3B2-7847-44EF-8F05-C94112699D08

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU LOGINDUS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	655 270
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	655 270
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	655 270
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	164 511
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	819 781
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-164 511
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	53 374
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 344 319
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	965 875
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	8 378 445

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHG EXCEPT PERTE ALEX/LOG	183 534	
CHG EXCEP PERTE BABETTE/VECT	471 737	
Amortissements AMT DEROGATOIRES ACQ TITRES	164 511	
PDT EXCEPT PERTE ALEX/MC		183 534
PDT EXCEP PERTE BABETTE/MC		471 737

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 80 903 770,29 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 8 378 444,50 Euros.

L'exercice a une durée de 8 mois, recouvrant la période du 05/05/2021 au 31/12/2021.

Il est à noter que:

Le 26 mai 2021:
- La société VECTURA a cédé 50% des 100 actions en pleine propriétés qu'elle détenait dans la société LMPP (Devenue Vectura Développement) à LOGINDUS,
- Monsieur Michel CHICHE (Président et fondateur de la société LOGINDUS) a cédé 16 312 actions en nue-propriété, et 270 actions en pleine propriété qu'il détenait dans la SAS VECTURA à LOGINDUS,
- Monsieur David CHICHE a cédé 6 553 actions qu'il détenait en nue-propriété dans la société VECTURA à LOGINDUS,
- Madame Sophie CHICHE a cédé 6 553 actions qu'elle détenait en nue-propriété dans la société VECTURA à LOGINDUS

Le 09/06/2021:
- La société VECTURA a cédé 40% des 100 actions en pleine propriétés qu'elle détenait dans la société LMPP (Devenue Vectura Développement) à LOGINDUS.

Le 09/07/2021:
- La société LOGINDUS a fait l'acquisition de 99,99% du capital social de la SCI ALEX.

D'autre part, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. A date, les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif. Les effets de cette guerre à moyen et long terme sur l'économie et les marchés demeurent à ce stade inconnu et continueront à être appréciés avec prudence.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de participation ou autres titres immobilisés est fonction, selon l'activité de la société détenue, de la rentabilité, du chiffre d'affaires ou des capitaux propres, pondérés, le cas échéant, par la valeur d'utilité des actifs détenus ou par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie et de synergies. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

			Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**			
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
Frais d'établissement & dévelop.		**TOTAL**				
Autres postes d'immob. incorporelles		**TOTAL**				
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Particip. évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts & autres immob. financières						

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice			Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions — Sur sol propre				
Constructions — Sur sol d'autrui				
Constructions — Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles — Inst. générales agencem. amén.				
Autres immobs corporelles — Matériel de transport				
Autres immobs corporelles — Mat. bureau et informatiq., mob.				
Autres immobs corporelles — Emballages récupérables divers				

Frais d'établissement			
Fonds commercial			
Autres immobs incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constr. — Sur sol propre			
Constr. — Sur sol autrui			
Constr. — Inst. agenc. et amén.			
Inst. techn. mat. et outillage			
A. Immo. corp. — Inst. gales, ag. am div			
A. Immo. corp. — Matériel transport			
A. Immo. corp. — Mat. bureau mobilier inf.			
A. Immo. corp. — Emballages réc. divers			
TOTAL			

Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Immobs financières	Titres mis en équivalence				
	Titres de participations				
	Autres				
Stocks					
Créances					
Valeurs mobilières de placement					

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

ALEX - 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE - 90140630

VECTURA DEVELOPMENT - 27 RUE DE LA BOETIE 75008 PA

VECTURA - 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE - 43410

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises en A :

a. Françaises

b. Etrangères

2. Participations non reprises en A :

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

ALEX - 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE - 901406306

VECTURA DEVELOPMENT - 27 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS - 892270711

VECTURA - 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE - 434108874

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :
   a. Filiales françaises
   b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
   a. Dans des sociétés françaises
   b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée			
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance			
	Montant des : - Créances représentatives de titres prêtés			
	Montant des : - Prêts accordés en cours d'exercice			
	Montant des : - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice		

Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés					
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes sociaux					
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés 10 507 249

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de salariés.

La société Alex est une filiale de la société LOGINDUS. Compte tenu que la société Alex fait apparaitre un résultat déficitaire, la société Logindus a procédé à un abandon de créance de 183 534€. Le dit abandon étant consenti avec clause de retour à meilleur fortune. Monsieur Michel chiche a la volonté de supporter seul la recapitalisation. Il a décidé de procéder à un abandon d'égal montant.
La société BABETTE est une filiale de la société VECTURA, laquelle est titulaire d'une créance compte courant. La société babette fait apparaitre une situation nette négative, la société VECTURA a consenti un abandon de créance d'un montant de 471 737€ qu'elle détient à l'encontre de sa filiale. La société VECTURA a elle aussi bénéficier d'un abandon de créance d'un montant égal de la part de la société LOGINDUS. Monsieur Michel chiche a la volonté de supporter seul la recapitalisation de la société BABETTE et a décidé de procéder à un abandon d'égal montant.

DocuSign Envelope ID: BF9FD3B2-7847-44EF-8F05-C94112699D08

LOGINDUS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : 18 rue Jean Perrin – ZI ActiSud – Le Chapitre - 31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 899 145 304

EXTRAIT DE DELIBERATION
PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'AGOA
EN DATE DU 30 JUIN 2022
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

PROJET DE RESOLUTION

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à huit millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre-cent quarante-cinq euros (8 378 445 €) de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice .....8 378 445 euros

Affectation

- Au poste « réserve légale » : 1 000 €
- Au poste « Autres réserves » : 8 377 445 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice de la société, il n'a jamais été procédé à la distribution de dividendes.

VOTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à huit millions trois cent soixante-dix-huit mille quatre-cent quarante-cinq euros (8 378 445 €) de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice .....8 378 445 euros

Affectation

- Au poste « réserve légale » : 1 000 €
- Au poste « Autres réserves » : 8 377 445 €

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice de la société, il n'a jamais été procédé à la distribution de dividendes.

Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée générale en date du 30 juin 2022.

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Michel CHICHE
Président de la Société

DocuSigned by:
583E7A823F55425...

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

LOGINDUS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 €

Siège social
18 Rue Jean Péririn ZI Actisud le Chapitre
31 100 Toulouse
RCS Toulouse 899 145 304

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton
Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Cabinet Ohayon et Associés
Commissaire aux comptes
36, route de l'Espagne
31 100 Toulouse

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

LOGINDUS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Associés de la société LOGINDUS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LOGINDUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Immobilisations financières » de l'annexe décrit les modalités de calcul de la valeur d'inventaire des titres de participation et le principe d'enregistrement des dépréciations sur les actifs financiers lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues concernant la valeur d'inventaire des actifs financiers et nous nous sommes assurés que l'annexe aux comptes annuels présente les informations appropriées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Toulouse, le 29 juin 2022

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton **Membre français de Grant Thornton International**	**Cabinet OHAYON & Associés**
	
Christian Bande Associé	Jérôme Ohayon Associé

BILAN - ACTIF

Du 05/0

	Val. Brutes	Amort. & dépréc.
Capital souscrit non appelé		
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions, brevets et droits similaires		
Fonds commercial (1)		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions		
Installations tech., matériel et outillages industriels		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
Immobilisations financières		
Participations	28 439 284	
Créances rattachées à des participations		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours		
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production (biens et services)		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances Clients et Comptes rattachés		
Autres créances	52 052 423	
Capital souscrit - appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres		
Autres titres		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	412 063	
Charges constatées d'avance (3)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Primes de remboursement des emprunts		
Écarts de conversion actif		

BILAN - PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 10 000)
Primes d'émission, de fusion, d'apport
Écarts de réévaluation
Écart d'équivalence
Réserves
- Réserve légale
- Réserves statutaires ou contractuelles
- Réserves réglementées
- Autres réserves

Report à nouveau
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement
Provisions réglementées

AUTRES FONDS PROPRES
Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

PROVISIONS
Provisions pour risques
Provisions pour charges

DETTES
Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières diverses
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés
Autres dettes
Instruments de trésorerie
Produits constatés d'avance

Écarts de conversion passif

CPTE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

050086 - SASU LOGINDUS

Du 05/05/2021 au 31/12/2021

Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur immo : dotations aux amortissements				
Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur immo : dotations aux dépréciations				
Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux amortissements et dépréciations — Dotations aux provisions				
Autres charges				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 80 903 770,29 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 8 378 444,50 Euros.

L'exercice a une durée de 8 mois, recouvrant la période du 05/05/2021 au 31/12/2021.

Il est à noter que:

Le 26 mai 2021:
- La société VECTURA a cédé 50% des 100 actions en pleine propriétés qu'elle détenait dans la société LMPP (Devenue Vectura Développement) à LOGINDUS,
- Monsieur Michel CHICHE (Président et fondateur de la société LOGINDUS) a cédé 16 312 actions en nue-propriété, et 270 actions en pleine propriété qu'il détenait dans la SAS VECTURA à LOGINDUS,
- Monsieur David CHICHE a cédé 6 553 actions qu'il détenait en nue-propriété dans la société VECTURA à LOGINDUS,
- Madame Sophie CHICHE a cédé 6 553 actions qu'elle détenait en nue-propriété dans la société VECTURA à LOGINDUS

Le 09/06/2021:
- La société VECTURA a cédé 40% des 100 actions en pleine propriétés qu'elle détenait dans la société LMPP (Devenue Vectura Développement) à LOGINDUS.

Le 09/07/2021:
- La société LOGINDUS a fait l'acquisition de 99,99% du capital social de la SCI ALEX.

D'autre part, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. A date, les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif. Les effets de cette guerre à moyen et long terme sur l'économie et les marchés demeurent à ce stade inconnu et continueront à être appréciés avec prudence.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Les participations et les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres de participation ou autres titres immobilisés est fonction, selon l'activité de la société détenue, de la rentabilité, du chiffre d'affaires ou des capitaux propres, pondérés, le cas échéant, par la valeur d'utilité des actifs détenus ou par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie et de synergies. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

			Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**			
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
Frais d'établissement & dévelop.		**TOTAL**				
Autres postes d'immob. incorporelles		**TOTAL**				
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier					
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Particip. évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts & autres immob. financières						

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice			Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions — Sur sol propre				
Constructions — Sur sol d'autrui				
Constructions — Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles — Inst. générales agencem. amén.				
Autres immobs corporelles — Matériel de transport				
Autres immobs corporelles — Mat. bureau et informatiq., mob.				
Autres immobs corporelles — Emballages récupérables divers				

Frais d'établissement				
Fonds commercial				
Autres immobs incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constr. — Sur sol propre				
Constr. — Sur sol autrui				
Constr. — Inst. agenc. et amén.				
Inst. techn. mat. et outillage				
A. Immo. corp. — Inst. gales, ag. am div				
A. Immo. corp. — Matériel transport				
A. Immo. corp. — Mat. bureau mobilier inf.				
A. Immo. corp. — Emballages réc. divers				
TOTAL				

Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

Frais d'établissement, de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et mob. informatique				
	Emballages récupérables divers				
Immobs financières	Titres mis en équivalence				
	Titres de participations				
	Autres				
Stocks					
Créances					
Valeurs mobilières de placement					

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

ALEX - 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE - 90140630

VECTURA DEVELOPMENT - 27 RUE DE LA BOETIE 75008 PA

VECTURA - 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE - 43410

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises en A :

a. Françaises

b. Etrangères

2. Participations non reprises en A :

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

ALEX - 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE - 901406306

VECTURA DEVELOPMENT - 27 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS - 892270711

VECTURA - 18 RUE JEAN PERRIN 31100 TOULOUSE - 434108874

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :
   a. Filiales françaises
   b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
   a. Dans des sociétés françaises
   b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée			
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance			
	Montant des : - Créances représentatives de titres prêtés			
	Montant des : - Prêts accordés en cours d'exercice			
	Montant des : - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice		

Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés					
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes sociaux					
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					

Renvois

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	10 507 249

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de salariés.

La société Alex est une filiale de la société LOGINDUS. Compte tenu que la société Alex fait apparaitre un résultat déficitaire, la société Logindus a procédé à un abandon de créance de 183 534€. Le dit abandon étant consenti avec clause de retour à meilleur fortune. Monsieur Michel chiche a la volonté de supporter seul la recapitalisation. Il a décidé de procéder à un abandon d'égal montant.
La société BABETTE est une filiale de la société VECTURA, laquelle est titulaire d'une créance compte courant. La société babette fait apparaitre une situation nette négative, la société VECTURA a consenti un abandon de créance d'un montant de 471 737€ qu'elle détient à l'encontre de sa filiale. La société VECTURA a elle aussi bénéficier d'un abandon de créance d'un montant égal de la part de la société LOGINDUS. Monsieur Michel chiche a la volonté de supporter seul la recapitalisation de la société BABETTE et a décidé de procéder à un abandon d'égal montant.